

Le troisieme Jour du mois de Juin mil
 six cens soixante et huit apres le
 fiancaillet & la publication faicte de
 Paul de maraige & de la Facquid
 Andre manourin de la fil de la
 Nourag. Le Saunier Fopgroy d'une part &
 Logire peeguy Agce de Vingt quatre
 ans fille de Fopguy peeguy & Bourin
 d'un Village de la parroisse de
 pouques & de la parroisse de Lormes
 la femme d'autre part & de la part
 de la commune d'autre part & de la part
 de la commune d'autre part & de la part
 de la commune d'autre part & de la part

J'ait le curé de pouques l'ay
 marié à Lize l'ay donné la bénédic-
 tion nuptiale. Et l'ay fait par le
 par la sainte Eglise et par le
 M^r. et d'aultz esguyz la benediction de ceste
 Eglise et notaire qui a signé avec
 moy / qui est oncle propre du garcon et
 benoist marrot oncle maternel de la
 fille et paratrophe de Pazelet
 Cabonit poeuy futur de ceste à Lize
 marier et cousin germain du garcon qui
 a signé à l'heure esguyz / cousin germain
 de ceste et d'aultz qui ont signé de pres-
 tant les sousignez et l'ay signé et scellé
 par le curé de pouques

Et esguyz 1683

L'annuaire